

4.2 Objectifs du projet

- Valorisation d'anciennes terres agricoles non exploitées
- Production de bois demandé par des entreprises locales (robiniers, peupliers)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- En automne, préparation du sol avant plantation
- Répartition des essences (robiniers, peupliers) selon caractéristiques du sol
- Entre décembre et mars, plantation de :
 - robiniers à 1250 plants / ha (4x2m)
 - peupliers à 150 ou 200 plants / ha (8 x 8m ou 7 x 7m)
- Respect des distances recommandées ou imposées vis à vis des fonds voisins, fossés, chemins...
- Maintien des haies existantes
- Travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- pour l'ensemble : entretien régulier des interlignes
- robiniers : 1 éclaircie vers +/- 15 ans ; coupe finale vers +/- 30 ans (selon croissance) ; régénération naturelle
- peupliers : tailles de formation et élagages (3 ou 4 passages entre la 2ème et la 8ème année) pour atteindre progressivement +/- 7m sous branches ; coupe finale vers +/- 18 ans (selon croissance)
- travaux sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à boiser, en 3 îlots	Total +/- 2,25 ha îlot 1 +/- 0,5 ha îlot 2 +/- 0,75 ha îlot 3 +/- 1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune :
Sos (47170)

Lieu-dit :
Peyroutet

Références cadastrales :
îlot 1 : F451
îlot 2 : F446 + 447
îlot 3 : F399 (partie) + 401 à 404

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

îlot 1 Long. 0°07'54" E ; Lat. 44°03'01" N
îlot 2 Long. 0°07'58" E ; Lat. 44°02'58" N
îlot 3 Long. 0°08'13" E ; Lat. 44°02'52" N

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'îlot 2 est inclus (les îlots 1 et 3 partiellement) dans le rayon des 500m autour du Monument Historique inscrit : "Eglise St Barthélémy de Gueyze". Toutefois la co-visibilité entre ce site et la surface du projet est faible ou nulle ; de plus le projet s'inscrirait au milieu de zones déjà boisées et n'aurait donc pas d'impact paysager.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est proche, mais hors du site Natura 2000 FR7200741 "La Gélise" : îlot 3 à +/- 100m, îlot 2 à +/- 60m, îlot 1 contigu par le coin ouest (voir annexe 6).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'impact négatif sur un habitat ou une espèce représentant un enjeu pour le site Natura 2000 voisin : il consiste en boisements similaires à ceux déjà présents aux alentours, en ou hors du site Natura 2000, et n'entraînera pas de modifications en-dehors de la surface à boiser elle-même. De plus, il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire à proximité ; les parcelles incluses dans le site Natura 2000, les plus proches du projet, sont plantées de peupliers, et il n'a pas été remarqué d'indices d'espèces (flore, faune) représentant un enjeu particulier, sur la surface du projet ou aux alentours.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Conversion d'un espace agricole non utilisé en espace forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les robiniers et peupliers n'engendrent aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les humains, sur ou à proximité des parcelles concernées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les forêts sont concernées par des risques sanitaires spécifiques, dont la prévention passe par l'adaptation et la diversification des espèces et/ou variétés utilisées. Le projet tient compte des recommandations en la matière.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles voisines. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, le rôle des forêts dans le stockage du CO2, est reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des forêts, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La plantation ne compromettrait pas les autres activités existantes ou possibles sur la parcelle et aux abords (circulation, chasse...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Recommandation d'enlèvement des éventuelles protections contre les animaux, après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- la surface à boiser, ex-agricole et désormais non utilisée, est sans enjeu paysager ou environnemental
- le projet n'est pas susceptible d'impact environnemental négatif sur la parcelle et ses abords
- de plus, le site Natura 2000, au voisinage du projet, ne contient pas d'habitat d'intérêt communautaire ni d'espèce (faune, flore) remarquable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

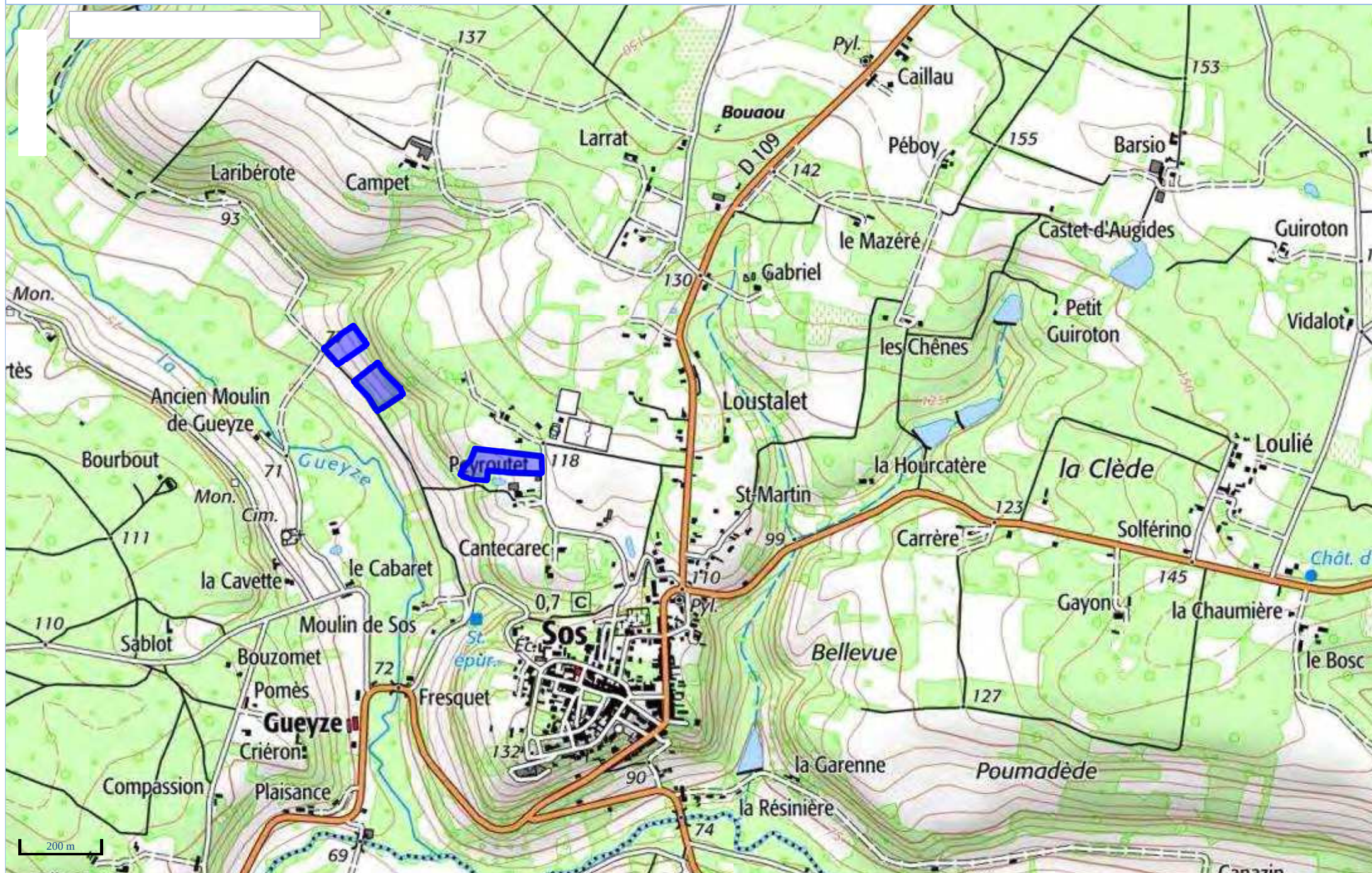
So

le,

06 жашкы 2021

Signature

Deeth



RGF93 : 472579, 6332696 **WGS84** : 44°03'23.3"N, 00°09'40"E (44.0565, 0.1611) **Surface** : 4.58 ha

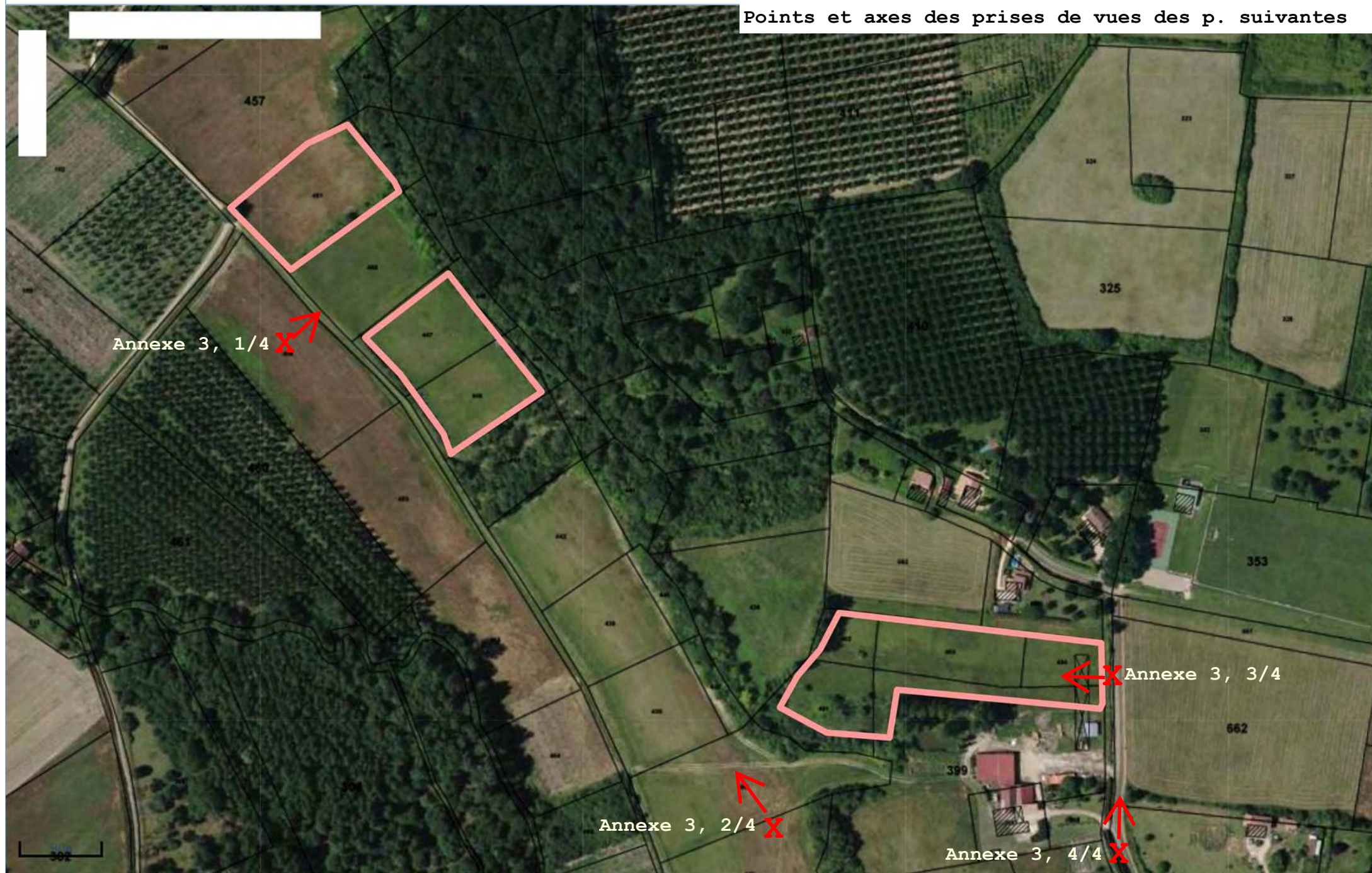


Sélectionner une forêt

Information sur...

Annexe 3

Points et axes des prises de vues des p. suivantes



RGF93 : 470772, 6332134 WGS84 : 44°03'03"N, 00°08'19.8"E (44.0508, 0.1388) Surface : 0 ha





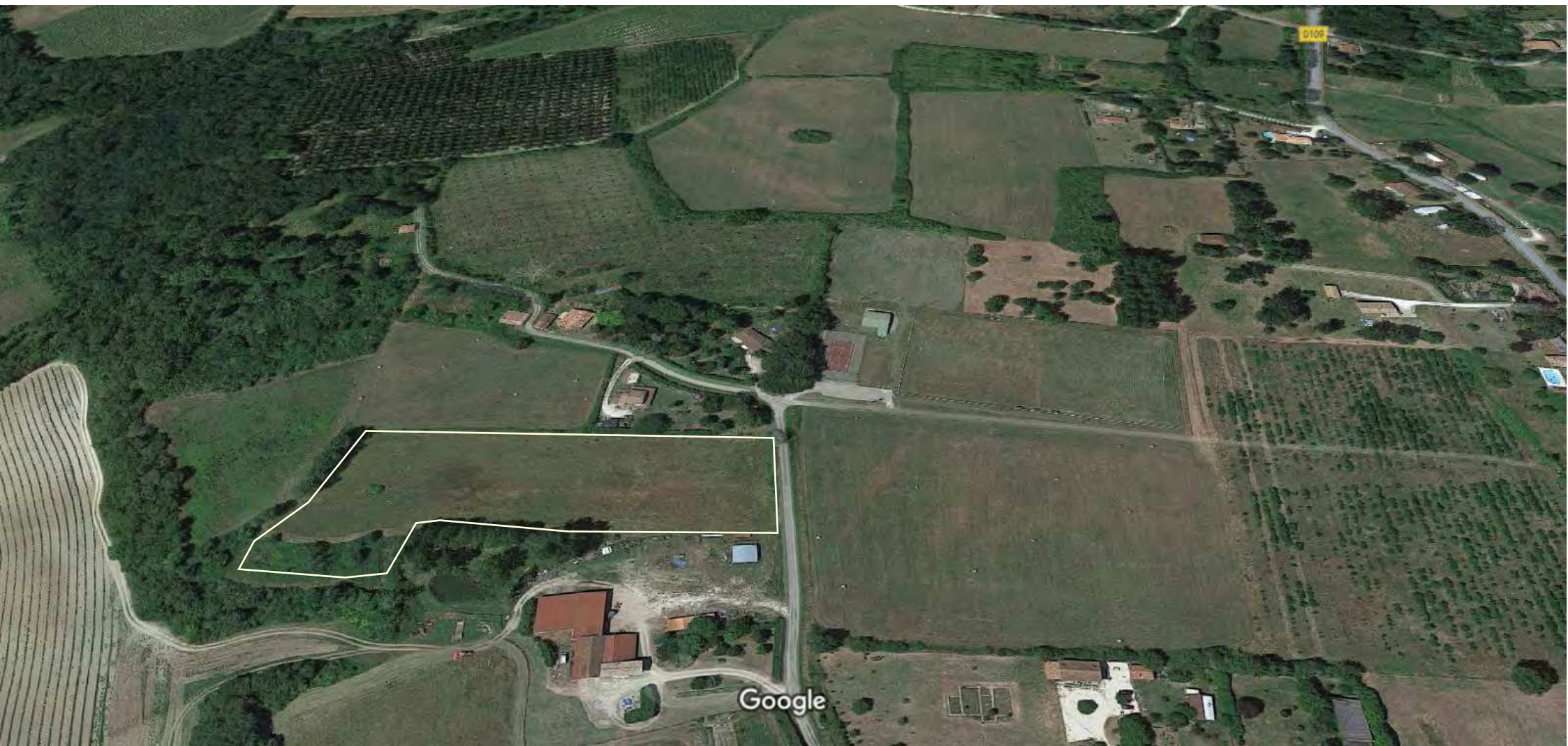


Date de l'image : oct. 2016 © 2020 Google

Google

Street View







Désélectionner un contour

Information sur...

Annexe 4, 1/2



RGF93 : 470422, 6332103 WGS84 : 44°03'01.6"N, 00°08'04.2"E (44.0504, 0.1345) Surface : 0 ha



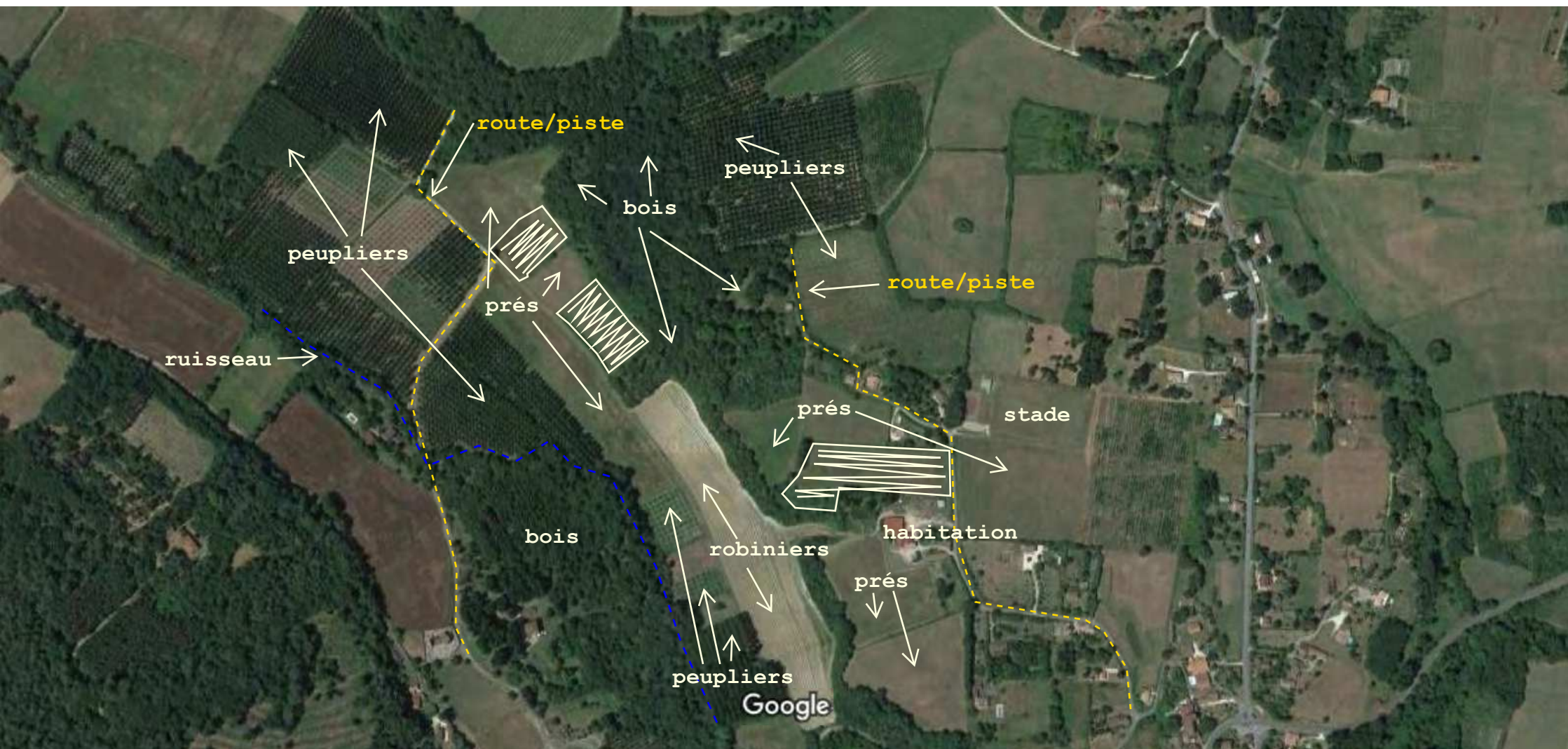
Désélectionner un contour

Information sur...

Annexe 4, 2/2



RGF93 : 470896, 6331899 WGS84 : 44°02'55.5"N, 00°08'25.8"E (44.0488, 0.1405) Surface : 0 ha





Désélectionner un contour

Information sur...

